



COMPTE RENDU

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

JEUDI 7 MARS 2019

**18 HEURES 30 – MAIRIE D'AGDE
SALLE D'EMBRY**

PRÉSENTS : 18

AGDE : Mme SALGAS, MM. FREY, GLOMOT, BENTAJOU
BESSAN : MM. ALBERTOS, MARIN, FOULGAT
MARSEILLAN : MM. MARY, ARAGON, ROUVIER
NEZIGNAN L'EVÊQUE : M. MARTINEZ
PINET : M. ESPARZA

VIAS : M. SAUCEROTTE
FLORENSAC : MM. MAFFRE, DUBOIS
MONTAGNAC : M. MALDONADO
PORTIRAGNES : M. FAURE
AUMES : Mme DURAND

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 9

VIAS : M. BOLINCHES à M. SAUCEROTTE
MONTAGNAC : M. PASCAL à M. MALDONADO
POMEROLS : M. MOULINOT à M. MARTINEZ
CASTELNAU DE GUERS : M. DA SILVA à M. ROUVIER
LEZIGNAN LA CEBE : Mme MORENO à Mme SALGAS

FLORENSAC : M. TUYA à M. MAFFRE
CAUX : Mme DORADO à Mme DURAND
PEZENAS : M. ROSSIGNOL à M. MARY
SAINT-PONS : M. ROME à M. MARIN

ABSENTS EXCUSÉS : 10

AGDE : Mme MARTINEZ
VIAS : M. ESPANA
PEZENAS : MM. DUFFOUR, LOPEZ
CAZOULS D'HERAULT : M. GUIRAUDOU
USCLAS D'HERAULT : M. RIGAUD

PAULHAN : M. JAURION
MONTAGNAC : Mme JEFFERIES
SAINT-THIBERY : M. HUC
NIZAS : M. MENARD

SECRETAIRE DE SEANCE : M. FREY

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2018

- 1°) Bilan des marchés publics au titre de l'année 2018
- 2°) Bilan des services du Sivom au titre de l'année 2018
- 3°) Examen et vote du Compte de Gestion 2018
- 4°) Examen et vote du Compte Administratif 2018
- 5°) Débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires de l'année 2019
- 6°) Participation des communes au titre du Centre de Secours principal des Sapeurs-Pompiers d'Agde pour l'année 2019 (Agde, Marseillan, Vias)
- 7°) Cession de terrains au Conseil Départemental de l'Hérault (ancien Cet de la Garrigue Haute à Bessan)
- 8°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 7 mars 2019, à 18h30, à la mairie d'Agde (salle D'Embry).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame la Présidente. A l'unanimité, M. Sébastien FREY est désigné secrétaire de séance.

A l'unanimité, le comité syndical approuve le compte rendu de la réunion de la séance précédente, en date du 13 décembre 2018.

1°) Bilan des marchés publics au titre de l'année 2018

Madame la Présidente rappelle les dispositions de l'article 133 du code des marchés publics, lequel impose aux personnes publiques de publier au cours du premier trimestre de chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente, ainsi que le nom des attributaires.

Il s'avère que pour le Sivom, cette liste est vierge de tout marché en 2018.
Adopté à l'unanimité.

2°) Bilan des services du Sivom au titre de l'année 2018

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur le Vice-Président chargé des Finances, lequel présente en détail, avec un diaporama, les bilans financiers de l'année 2018 de l'ensemble des services du Sivom.

Après quelques échanges avec l'assemblée, le comité syndical adopte le bilan des services au titre de l'année 2018 à l'unanimité.

3°) Examen et vote du Compte de Gestion 2018

Monsieur le Vice-Président présente en détail le compte de gestion 2018 du Trésorier d'Agde, lequel est le reflet exact du compte administratif du Sivom.

Adopté à l'unanimité.

4°) Examen et vote du Compte Administratif 2018

Monsieur le Vice-Président présente une version synthétique du compte administratif de l'année 2018 identique au compte de gestion du Trésor Public. Le compte administratif de l'année 2018 se présente comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		976.258,06		194.700,33		1.170.958,39
Opérations de l'exercice	403.294,25	472.662,09	51.657,11	10.486,32	454.951,36	483.148,41
TOTAUX	403.294,25	1.448.920,15	51.657,11	205.186,65	454.951,36	1.654.106,80
Résultat de clôture						1.654.106,80
Restes à réaliser			0,00		0,00	
RESULTATS DEFINITIFS						1.654.106,80

Adopté à l'unanimité.

5°) Débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires de l'année 2019

Madame la Présidente reprend la parole et présente le rapport d'orientations budgétaires, document permettant d'évoquer les projets en cours ou à venir du Sivom.

L'ensemble des services sont traités :

- Présentation générale
- Fourrière Animale
- Brigade d'enlèvement des Tags

- Mutualisation de matériel
- Ressources Humaines
- Etat de la dette du Sivom (caserne des pompiers)
- Eléments de développement durable...

Madame la Présidente tient à alerter le comité syndical sur la nécessité pour le Sivom d'engager une réflexion sur la clef de répartition des frais généraux qui sont, à ce jour, entièrement pris en charge par les quatre communes fondatrices, à savoir : Agde, Bessan, Marseillan et Vias.

Elle indique que pour une meilleure équité, il conviendrait de revoir ce fonctionnement et propose d'y réfléchir, via des propositions de la direction en 2019, pour une mise en place après le renouvellement des conseils municipaux en mars 2020.

Un échange a lieu en séance et aucune objection n'est indiquée sur cette proposition, les délégués précisant notamment que l'équité serait effectivement meilleure, en prenant compte tous les éléments possibles : population de chaque commune, compétences prises par chaque commune, pondération budgétaire...

Après une mise au vote, le rapport d'orientations budgétaires 2019 est adopté à l'unanimité.

6°) Participation des communes au titre du Centre de Secours principal des Sapeurs-Pompiers d'Agde pour l'année 2019 (Agde, Marseillan, Vias)

Madame la Présidente rappelle la délibération en date du 8 février 1995 par laquelle le comité syndical du Sivom a décidé que les pourcentages de participation aux remboursements des emprunts du centre de secours principal des sapeurs-pompiers (situé à Agde) seraient revus chaque année, en fonction des interventions des pompiers de l'année précédente.

Pour l'année 2019, en fonction des interventions 2018 communiquées par le centre de secours principal d'Agde, il convient d'appliquer les pourcentages suivants :

AGDE : 72,86 %

MARSEILLAN : 15,91 %

VIAS : 11,23 %

Adopté à l'unanimité.

7°) Cession de terrains au Conseil Départemental de l'Hérault (ancien Cet de la Garrigue Haute à Bessan)

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le Sivom est propriétaire de terrains, sur la commune de Bessan, jouxtant la route départementale n°28, laquelle va être aménagée par le Conseil Départemental de l'Hérault. Dans ce cadre, une délibération a été prise en juin 2018, donnant un avis favorable à ce projet. Le Conseil Départemental sollicite désormais le Sivom afin d'acquérir une partie des terrains au prix des Domaines selon le tableau suivant :

- Indemnité principale			
Emprise :			
	0,5000 €	x 214,00 m ² =	107,00 €
	0,5000 €	x 1 451,00 m ² =	725,50 €
	0,5000 €	x 44,00 m ² =	22,00 €
Total indemnité principale :			854,50 €
- Indemnité de réemploi			
	855,00 €	x 20,00 % =	171,00 €
Total indemnité de réemploi :			171,00 €
Total général indemnité principale + réemploi :			1 025,50 €
Total général :			1 025,50 €
Arrondi à :			1 026,00 €

A l'unanimité, Madame la Présidente est :

- autorisée à céder les terrains susmentionnés pour un montant total de 1.026,00 €,
- autorisée à signer la promesse unilatérale de vente,
- autorisée à signer le procès-verbal de délimitation de géomètre,
- autorisée à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

8°) Questions diverses

*** *Suite de l'adhésion de la commune de Plaissan au service de la Fourrière Animale***

Madame la Présidente informe l'assemblée que le Sivom n'a eu, à ce jour, aucun retour de délibération de la commune de Plaissan, laquelle avait émis le souhait d'adhérer au service de la fourrière animale. Le comité syndical en sera informé lors de la prochaine séance relative au vote du budget primitif.

*** *Formation des agents de police municipale en matière de capture d'animaux***

Madame la Présidente donne la parole au Directeur, lequel communique aux délégués présents une information relative à l'organisation d'une formation sur la capture et le sauvetage des animaux domestiques, sauvages et exotiques par le CNFPT. Cette formation est ouverte aux agents de police des communes adhérentes. Par ailleurs, la fourrière est toujours disposée à organiser une séance ou plusieurs séances de formation en interne pour les polices municipales qui en feraient la demande.

*** *Questions des délégués***

Aucune question n'est soulevée par les délégués présents, lesquels prennent également connaissance des tableaux des populations des communes adhérentes au SIVOM, au 1^{er} janvier 2019 et des délégués des communes.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des délégués présents. Elle ouvre une séquence conviviale et remet la médaille du travail aux employés du Sivom, à savoir :

- 30 ans de service : Jean-Louis HOULES et Bruno PLEVERT.
- 20 ans de service : Sylvie BILOTTA, Joseph GARCIA, Pierre HUC et Stéphane PEPIN-BONET.

La séance est levée à 20h15 en invitant l'assemblée à lever le verre de l'amitié.

**Le Secrétaire de Séance,
Sébastien FREY**

